



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Enseignement secondaire

Question écrite n° 49884

### Texte de la question

M Andre Berthol rappelle a M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, que, lors de la presentation officielle a la presse, en juin 1991, de la reforme des lycees, il a propose que l'horaire d'EPS des classes de BEP soit porte a quatre heures, dont deux heures dites de plein air, etendant par la meme a tous les BEP une mesure qui ne concernait jusque-la que les BEP industriels. Les enseignants d'EPS et leur syndicat, le SNEP, ont immediatement remarque le caractere positif au plan pedagogique d'une telle mesure qui permettra de dispenser ainsi aux jeunes concernes une formation plus riche et mieux equilibree. Sachant leur origine socio-culturelle, leur proposer quatre heures d'EPS par semaine sera aussi d'une grande portee sociale pour ces jeunes au-dela meme de la seule sphere scolaire. Il lui demande en consequence s'il a prevu une programmation de creations de postes pour faire face a ces nouveaux besoins et plus generalement quelles dispositions il a retenues pour qu'une excellente proposition comme celle des quatre heures en BEP devienne rapidement realite.

### Texte de la réponse

Reponse. - La reforme des lycees prevoit, pour les classes de BEP, deux heures d'education physique et sportive et, en complement, deux heures de plein air egalement assurees par les enseignants de la discipline. Les moyens necessaires pour faire face aux besoins seront programmes au fur et a mesure de l'application du calendrier de la reforme.

### Données clés

**Auteur :** [M. Berthol Andre](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 49884

**Rubrique :** Education physique et sportive

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 novembre 1991, page 4588